

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUNDE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRA

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le

ID: 033-200070092-20221215-2022_12_331-DE

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

2022-12-331 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation: 07/12/2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle de la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 43

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Bernard BACCI, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Pascal LELEU, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents: 16

Patrick MERCIER, Jean-Luc DARQUEST, Jean Claude ABANADES, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Sandy CHAUVEAU, Christophe DARDENNE, Christophe GIGOT, Monique JULIEN, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Pierre-Jean MARTINET, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, David RESENDÉ, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 18

Thierry MARTY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Sébastien LABORDE, Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Philippe GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Jérôme COSNARD pouvoir à Alain JAMBON, Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Hélène ESTRADE pouvoir à Bernard BACCI, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Frédéric MALVILLE pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Gabi HOPER, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Josette TRAVAILLOT pouvoir à Michel MASSIAS, Michel VACHER pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

RAYONNEMENT ET TOURISME FLUVIAL

PORT DE LIBOURNE SAINT-EMILION : CRÉATION D'UN TARIF "POINTÉRIEUR" À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2022 Reçu en préfecture le 19/12/2022 Publié le ID : 033-200070092-20221215-2022_12_331-DE

Sur proposition de Madame Gabi HÖPER, Conseillère déléguée en charge du rayonnement et de la stratégie fluviale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-09-185 en date du 30 septembre relative au transfert à la Cali de la compétence facultative « gestion et entretien » du Port de Libourne Saint-Emilion,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne Saint-Emilion voté en Conseil Municipal du 11 décembre 2018.

Vu l'activité économique et touristique du Port de Libourne Saint-Emilion.

Considérant l'activité portuaire,

Il a été observé au Ponton des Deux Tours à certaines périodes de l'année, que le niveau de l'Isle était parfois très bas selon les coefficients de marées ; et que ce phénomène naturel empêchait de manœuvrer un bateau et limitait ainsi les possibilités de navigation pour les plaisanciers stationnés du côté intérieur.

Ainsi, il est proposé de créer un tarif spécifique pour le stationnement des plaisanciers, pour les embarcations inférieures à 9m sur le côté intérieur du Ponton des Deux Tours ; ceci afin de prendre en compte leurs difficultés et leurs restrictions de sorties selon les marées.

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation et du Conseil Portuaire du Port de Libourne Saint-Emilion en date du 5 décembre 2022.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2022 Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 5 décembre 2022

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant

- à créer un tarif supplémentaire « ponton de plaisance intérieur » à compter du 1^{er} Janvier 2023 pour le Port de Libourne Saint-Emilion selon le détail ci-annexé.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 20 décembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais